

DISCOURS PRONONCÉ AU NOM DU MINISTRE
DE LA JUSTICE ET DE L'ORDRE PUBLIC
PAR LE SECRÉTAIRE PERMANENT DU MINISTÈRE
À LA CONFÉRENCE

« Les droits sociaux dans l'Europe actuelle :
le rôle des tribunaux nationaux et européens »
Nicosie, 24 février 2017, 9 h 30
Centre de Conférence « Filoxenia »

Monsieur le Président de la Cour Suprême,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi de prendre la parole à cette Conférence qui, organisée dans le cadre de la présidence chypriote du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, nous offre une bonne occasion de donner suite au Processus de Turin et de poursuivre ses objectifs, à savoir réaffirmer les droits sociaux consacrés par la Charte sociale européenne et mettre l'accent sur leur respect et leur application en toutes circonstances, en tant que moyen de préserver la dignité humaine et la cohésion sociale.

Permettez-moi de féliciter tous ceux qui ont œuvré à l'organisation de cet événement et de souhaiter également la bienvenue aux orateurs éminents qui, pour notre profit, nous feront part de leurs connaissances spécialisées, de leur expertise et de leurs idées sur des aspects fondamentaux de la protection et du maintien des droits sociaux dans l'administration de la justice.

Le thème de cette Conférence est pleinement en phase avec la priorité de notre présidence du Conseil de l'Europe : renforcer la sécurité démocratique en Europe qui passe nécessairement par la protection des droits sociaux en tant que partie intégrante des droits humains. On ne peut pas pleinement jouir de la démocratie et de la liberté sans avoir d'instruction, de possibilités d'emploi et sans bénéficier, lorsque l'on se trouve dans une situation difficile, d'une protection sociale qui permette de retomber sur ses pieds.

Par conséquent, le caractère indivisible, interdépendant et indissociable des droits civils, politiques et sociaux est indéniable et garantir leur respect à égalité devrait constituer une seule et même priorité pour tous.

Cependant, il est également vrai que, dans les périodes difficiles comme celle que traverse actuellement l'Europe aux prises avec une crise socio-économique profonde, les droits sociaux sont, de multiples façons, les premiers à être touchés et

les effets s'en font grandement sentir dans la vie quotidienne des citoyens et la satisfaction de leurs besoins.

Tous les phénomènes que sont les problèmes économiques considérables, le fort taux de chômage, la volatilité des marchés financiers, les tensions géopolitiques dans diverses régions du monde, le terrorisme et l'afflux de migrants engendrent parmi la population une grande anxiété, favorisent la propagation de discours populistes, xénophobes et extrémistes et le développement de mouvements antisociaux ; ils mettent aussi à rude épreuve les valeurs sociales, morales, juridiques et politiques qui sont au cœur de notre civilisation commune tout comme au premier rang des missions confiées aux institutions européennes, qu'il s'agisse de l'Union ou du Conseil de l'Europe.

Le véritable danger est bel et bien de laisser s'installer un doute sur l'existence, le sens et la valeur mêmes de ces principes.

Il s'agit de prendre les bonnes mesures, de concevoir des politiques favorisant la relance économique ou de sauvegarder le système bancaire tout en respectant les droits économiques et sociaux et en maintenant les services sociaux publics, ce qui est un équilibre extrêmement difficile à établir.

Il faut pour cela prendre des décisions audacieuses et courageuses et tabler sur la solidarité et la concertation tant au niveau national qu'international. Nous devons unir nos forces et renforcer la coopération, non seulement au sein de chaque Etat membre mais aussi à tous les échelons institutionnels de manière à aider nos sociétés à rester unies et à surmonter les difficultés.

Chypre, qui est l'un des pays les plus touchés par la crise économique et financière, poursuit ses efforts pour aller de l'avant et redresser la situation. Dans le cadre des mesures visant à surmonter les difficultés financières et économiques, nous avons, en parallèle, instauré un système de revenu minimum garanti (RMG) pour répondre aux besoins de protection sociale.

Le RMG est conçu comme un filet de sécurité de dernier recours pour les personnes et les familles qui, malgré leurs efforts, ne gagnent pas suffisamment pour avoir un niveau de vie décent.

Le RMG couvre à la fois les chômeurs et les personnes dont le revenu du travail est inférieur à un seuil qui ne permet pas de subvenir aux besoins élémentaires de leur famille. Notre but principal reste, cependant, de donner à ces personnes la possibilité de sortir elles-mêmes de la pauvreté. Il faut, pour cela, favoriser les mesures permettant d'offrir un emploi productif et un travail décent pour tous, y compris les jeunes, les femmes et les personnes handicapées.

Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, le Processus de Turin est au cœur de nos préoccupations à Nicosie, dans le cadre de cette Conférence qui permettra de mieux comprendre comment les tribunaux nationaux et européens peuvent défendre et pérenniser les droits sociaux non seulement par leur action en cas de violation mais aussi par une définition de leur sens véritable.

La justice, qui est en soi une expression du contrôle de l'autorité de l'Etat, a de tout temps été considérée comme le principal garant de la suprématie du droit et le défenseur des libertés humaines et des droits sociaux. Son rôle consiste aussi à statuer sur la légalité des lois adoptées et sur leur conformité avec la Constitution et les dispositions des traités internationaux, parmi lesquels la Charte sociale européenne.

Ce rôle est encore plus important dans des périodes difficiles comme la crise actuelle car c'est un bouclier protecteur, la justice pouvant donner aux gouvernements une impulsion pour réajuster les politiques et les mesures adoptées.

Enfin, une interprétation judiciaire uniforme et concordante des dispositions des traités sur la protection sociale promeut la sécurité juridique et la cohérence dans l'application du droit européen.

En conclusion, il est utile pour nous, je crois, de garder à l'esprit ce qui est au cœur même du Processus de Turin : en cette période de forte tension et de bouleversements en Europe, nous devons préserver la dignité humaine et assurer la cohésion sociale de sorte que nos sociétés puissent sortir de la crise en sauvegardant la paix et la stabilité.

Sur ces remarques, je vous souhaite de tout cœur une conférence fructueuse.